



SAINT-MÉLOIR DES ONDES

ARRETE N°25-ST-027

A R R E T E
PERMISSION DE VOIRIE
ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PALETS
LE SAMEDI 10 MAI 2025

Le Maire de la Commune de SAINT-MELOIR des ONDES,
VU le CGCT et notamment les articles L2212-1 - L2212-2,
VU le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.417-10, L.325-1, L.325-3 ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I – 4^{ème} et 8^{ème} partie,
VU la demande faite par l'Association FESTY VILLAGE représentée par Madame Valérie SAINT-LEGER, relative à l'organisation d'un concours de palets,

CONSIDERANT, que le bon déroulement du concours de palets impose l'occupation du terrain de pétanque par l'association.

A R R E T E

Article 1er – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le samedi 10 mai 2025, de 8h00 à 22h00, l'association FESTY VILLAGE est autorisée à occuper le terrain de pétanque dans le cadre de son concours de palets.

La police municipale est habilitée à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'application du présent arrêté (procès-verbal d'infraction, mise en fourrière ...)

Article 2 – SIGNALISATION LOGISTIQUE

Les panneaux réglementaires et les barrières de sécurité seront mis en place par les soins des demandeurs qui demeureront responsables de tous les risques liés à l'organisation de la manifestation.

Article 3 – MESURES DIVERSES

Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du concours de palets. Ils veilleront à la tranquillité publique, au respect et à l'application des règles du code de la route, de sécurité liée à son organisation. A la fin de la manifestation, tout sera débarrassé et nettoyé de façon à rendre les lieux propres.

Article 4 – Monsieur le Maire, la Police Municipale de Saint-Méloir des Ondes, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cancale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT MÉLOIR des ONDES, le 06 mars 2025

—
Mairie

35350 Saint-Méloir des Ondes
TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : accueil@smdo35.fr
www.saintmeloirdesondes.fr